

Législatives du 31 juillet 2022 au Sénégal: Résultats provisoires du département de Matam

N°	Listes de candidats	Nombre de suffrages	
		En chiffres	En toutes lettres
1	COALITION BOKK GIS-GIS / LIGGEEY	303	trois cent trois
2	COALITION NAATAANGUE ASKAN WI	155	cent cinquante-cinq
3	COALITION Alternative pour une Assemblée de Rupture / AAR Senegal	1049	mille quarante-neuf
4	COALITION Benno Bokk Yaakaar	65798	soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-huit
5	COALITION Bunt Bi	271	deux cent soixante et onze
6	COALITION les Serviteurs / MPR	302	trois cent deux
7	Grande COALITION Wallu Senegal	1044	mille quarante-quatre
8	COALITION Yewwi Askan Wi	6490	six mille quatre cent quatre-vingt-dix

OBSERVATIONS et RECLAMATIONS (2)

Le représentant de la COALITION YEWWI ASKANWI fait remarquer qu'il a travaillé sans ses procès-verbaux Signé par MR Ibra FALL, représentant de La Coalition Yewwi Askanwi



Sont annexés à l'original de ce procès-verbal, pour être immédiatement transmis au Président de la Commission Nationale de Recensement des Votes :

- les procès-verbaux des opérations électorales des bureaux de vote du Département et les pièces qui leurs sont annexées.

NB : Tous les membres de la Commission (les magistrats et les représentants des listes de candidats) ainsi que le représentant de la CENA doivent recevoir un exemplaire du procès-verbal.

Une copie est remise au Préfet pour les archives du Département. En ce qui concerne les archives pour les départements de l'extérieur, la copie du procès-verbal est remise au Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur.

Procès-verbal dressé en douze exemplaires



Fait à Matam le 1^{er} aout 2022

Ont signé

Magistrat, Président

Magistrat

Magistrat



